

REGLEMENT FINANCIER POUR 2021 / 2022

MODALITES FINANCIERES

Le règlement des frais de scolarité et demi-pension se fait **mensuellement** le 10 de chaque mois :

- soit par prélèvements automatiques
- soit par télépaiement sur votre espace personnel EcoleDirecte
- soit en espèces

FACTURATION

1- Une facture annuelle sera envoyée courant octobre

2- Une facture complémentaire sera établie en cas de changement de régime self, d'inscription à l'étude (collège), d'attribution des bourses, etc...

PRE-INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

Les arrhes de 70 € versées à la pré-inscription pour tout nouvel élève seront déduites lors du paiement du solde d'inscription. En conséquence, ne sera due que la différence entre le total des frais annuels et le montant des arrhes (voir tableau ci-dessous). En cas de désistement, les arrhes seront conservées par l'Institution Sainte-Marie sauf cas de force majeure.

INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

1 - Frais annuels

Unités pédagogiques	Frais administratifs	Droits d'inscription (1)	Total nouvel élève
Ecole	46,00 €	24,00 €	70,00 €
Collège	53,00 €	29,00 €	82,00 €
Lycée	54,00 €	29,00 €	83,00 €
Enseignement supérieur	66,00 €	27,00 €	93,00 €

(1) Les droits d'inscription ne sont dus que pour la première inscription dans l'établissement

2 - Contribution des Familles (2)

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois)
Ecole	510,00 €	51,00 €
Collège	720,00 €	72,00 €
Lycée	725,00 €	72,50 €
Enseignement supérieur	715,00 €	71,50 €

(2) Du fait de leur inscription dans notre établissement, les élèves sont systématiquement assurés sans autre formalité dès la date de la rentrée jusqu'au 31 août 2022 : **VERSPIEREN** (Assurance Scolaire et Extra-scolaire Individuelle Accident) - Direction des Activités Sectorielles et de la Construction - 8 avenue du Stade de France - 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX Tél. : +33 1 49 64 11 05 Mail : lhaddad@verspieren.com

REDUCTION FAMILIALE à partir du 3ème enfant (3) *(enfants présents simultanément à l'ISM)*

Scolarité	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant - 20%	4ème enfant - 60%	5ème enfant - 100%
Ecole	510,00 €	510,00 €	408,00 €	204,00 €	0 €
Collège	720,00 €	720,00 €	576,00 €	288,00 €	0 €
Lycée	725,00 €	725,00 €	580,00 €	290,00 €	0 €
Enseig. supérieur	715,00 €	715,00 €	572,00 €	286,00 €	0 €

(3) La réduction s'applique sur le(s) plus jeune(s) enfant(s) de la fratrie.



3 - Demi-pension (4)

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois)	Repas occasionnel
Ecole	835,00 €	83,50 €	6,30 €
Collège	910,00 €	91,00 €	7,30 €
Lycée	910,00 €	91,00 €	7,30 €

En cas de Projet d'Accueil Individualisé nécessitant un panier repas, les tarifs de restauration sont différents. Contactez directement l'infirmerie au 03.84.58.67.86.

- (4) Tout trimestre de facturation est dû, aucun changement ne sera pris en compte au cours du trimestre sauf cas de force majeure (1er trimestre : du 01/09 au 31/12 ; 2ème trimestre : du 01/01 au 31/03 ; 3ème trimestre : du 01/04 au 30/06). **Demande écrite à faire 15 jours avant la fin de chaque période.**
- (4) Les prix indiqués couvrent les frais de la restauration et l'encadrement des élèves pendant le temps de midi.
- (4) Les repas sont remboursés sur une base de 4 € en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant), voyages scolaires, stages scolaires.
- (4) La facturation du mois de juin se fait en fonction des dates de sortie des classes dues aux périodes d'examens.
- (4) Il est délivré à chaque nouvel élève, demi-pensionnaire ou externe, une carte magnétique à conserver d'une année sur l'autre. En cas de perte, le coût de son renouvellement est de 10 €.

FORMULES DE RESTAURATION

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs repas par semaine au forfait annuel (jours fixes), le choix des formules de restauration implique un prix forfaitaire.

Forfait annuel demi-pension	1 repas / semaine	2 repas / semaine	3 repas / semaine	4 repas / semaine
Ecole	208,75 €	417,50 €	626,25 €	835,00 €
Collège	227,50 €	455,00 €	682,50 €	910,00 €
Lycée	227,50 €	455,00 €	682,50 €	910,00 €

REDUCTION FAMILIALE à partir du 3ème enfant demi-pensionnaire (5) (enfants présents simultanément à l'ISM)

Demi-Pension	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant - 15%	4ème enfant - 15%	5ème enfant - 15%
Ecole	835,00 €	835,00 €	709,75 €	709,75 €	709,75 €
Collège	910,00 €	910,00 €	773,50 €	773,50 €	773,50 €
Lycée	910,00 €	910,00 €	773,50 €	773,50 €	773,50 €

- (5) La réduction s'applique sur le(s) plus jeune(s) enfant(s) de la fratrie.

4 – Etude-Garderie (6)

Unités pédagogiques		Année	Mois (10 mois)
Ecole (7)	Garderie de 16h15 à 16h40	120,00 €	12,00 €
	Etude de 16h15 à 17h00	245,00 €	24,50 €
	Garderie de 17h00 à 18h00	225,00 €	22,50 €
	Garderie du mercredi de 8h00 à 12h00	380,00 €	38,00 €
Collège (8)	Permanence de 16h40 à 17h00	0 €	0 €
	Etude de 17h00 à 17h40	245,00 €	24,50 €

- (6) Selon vos besoins, les frais correspondants aux différents services proposés sont cumulables.
- (7) **Ecole : étude et garderie du soir** : inscription en début d'année. Toute demande de modification devra être adressée, par écrit, à l'école primaire. Les frais sont facturés par trimestre et encaissés directement par l'école primaire.
- (7) **Ecole : garderie du mercredi** : les frais sont calculés pour l'année complète sur la facture d'octobre si arrivée en septembre ou en cours d'année si arrivée plus tard.
- (8) **Collège** : Il est possible de s'inscrire à l'étude pour 1, 2, 3 ou 4 soirs fixes pour la semaine. La facturation sera calculée au prorata des jours et peut être faite en une ou plusieurs fois.

5 – Cotisation APEL (cotisation facultative)

Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	25,00 € / famille / an
--------------------------------------------------------------------------------	------------------------

La circulaire APEL est remise à chaque élève à la rentrée scolaire.

La cotisation APEL est portée sur la facture établie par l'Institution Sainte-Marie et elle est intégralement reversée à l'APEL et l'URAPEL.